

N°656 – 18 Mars 2008

## Edito

**Derniers jours pour s'inscrire aux 2èmes Assises de l'industrie alimentaire !**

Les 2<sup>èmes</sup> Assises de l'industrie alimentaire auront lieu **le jeudi 20 mars prochain, au Carrousel du Louvre avec pour objectif de démontrer la force, la cohésion et la responsabilité de notre profession.** Cette 2<sup>ème</sup> édition des Assises, intitulée « L'alimentation, c'est la vie », rassemblera près de 700 chefs d'entreprises de l'alimentaire, représentants de grands groupes comme de PME.

Notre secteur est confronté en ce moment même à des enjeux très importants et déterminants pour l'avenir de nos entreprises. **Les 2<sup>èmes</sup> Assises sont une occasion peu commune de montrer notre mobilisation et de faire entendre nos messages dans une période difficile, auprès des nombreuses personnalités politiques et médiatiques qui seront présentes tout au long de la journée, parmi lesquelles Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, ou encore Luc Chatel, Secrétaire d'Etat chargé de la Consommation et du Tourisme. Il est fondamental que nous profitons de ce rassemblement pour démontrer la force et la solidarité qui anime notre secteur !**

**Nous vous invitons donc à vous inscrire sans plus attendre sur le site internet - [www.ania-assises.fr](http://www.ania-assises.fr) - dédié à cet évènement.**

Par ailleurs, de nombreux partenaires, médias tel que Les Echos, LSA, L'Usine Nouvelle, La Chaine Parlementaire mais aussi des entreprises leaders dans leur domaine d'activité et fournisseurs traditionnels de l'industrie alimentaire, soutiennent cet évènement auquel ils souhaitent associer leur image, tel que : AG2R-ISICA, l'ACTIA, Alimentec, le Crédit Agricole, le Crédit Coopératif, le Centre d'Informations des Viandes, les IFRIA, Clarsys, Elu Produit de l'Année, Fidal, le Syndicat National des Fabricants de Boîtes Métalliques, SFR, La Salle Beauvais, les Barista, le Boston Consulting Group, les Brasseurs de France, le CNIEL, Truefood, Coutrelis & Associés, Deloitte, Eco Emballages, le SIAL, la Fédération Française des Banques Alimentaires, Médecins sans Frontières, HR Valley, IPA & Emballage, Simmons & Simmons, Valtech Axelboss et KPMG.

## Qualité Nutrition

**Annonces de Roselyne Bachelot : position de l'ANIA**

Le 4 février 2008, la Ministre de la Santé Roselyne Bachelot annonçait de nouvelles mesures pour lutter contre l'obésité. Parmi elles, la suppression de la publicité pour certains aliments pendant les programmes télévisés pour les enfants. **L'appel, dans un premier temps, à des engagements volontaires des professionnels a été pleinement approuvé par l'ANIA,** impliquée depuis de nombreuses années dans des actions pour la prévention de l'obésité. Dans le domaine de la publicité, une réflexion était justement en cours pour un engagement en 2008 de l'ensemble de l'industrie alimentaire, complétant ainsi ceux déjà pris par certaines entreprises et certains secteurs.

Considérant que l'enjeu politique et les conséquences économiques des actions à entreprendre nécessitent un échange, préalablement à des réunions techniques, l'ANIA a sollicité une rencontre auprès de la Ministre, sans réponse à ce jour.

Le 10 mars, l'ensemble des professionnels concernés (FCD, Union Des Annonceurs, BVP, CGAD Association des Agences Conseil en Communication, Syndicat National de la Publicité Télévisée) se réunissait pour définir une position. Un courrier commun a été adressé à Madame Bachelot pour **réaffirmer la volonté de tous d'être des acteurs à part entière dans la définition et la mise en place des actions de santé publique** et solliciter à nouveau une rencontre pour proposer des pistes à développer pour une action efficace et originale sur le long terme.

**Etiquetage des aliments : proposition de règlement**

La Commission européenne a publié le 31 janvier une proposition de règlement concernant **l'information du consommateur sur les denrées alimentaires.** Il s'agit de réviser et de refondre les principaux textes sur l'étiquetage, notamment les directives sur l'étiquetage général (2000/13/CE) et l'étiquetage nutritionnel (90/496/CE). L'accent est mis sur l'objectif du « mieux légiférer » qui s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne et par conséquent sur la simplification du processus réglementaire pour réduire la charge administrative et améliorer la compétitivité du secteur alimentaire, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs. L'ANIA soutient pleinement ces objectifs.

Cependant, l'ANIA estime que ce projet, en l'état actuel, va à l'encontre de cet objectif **en imposant des contraintes supplémentaires aux entreprises,** alors que les dispositions réglementaires actuelles étaient globalement satisfaisantes. Dans les discussions en cours au **CNC agroalimentaire,** l'ANIA a souligné des risques importants pour les opérateurs notamment sur la notion de **responsabilité** de l'étiquetage qui incomberait aux distributeurs, le concept de **régimes nationaux** qui va à l'encontre de l'objectif d'harmonisation, les exigences de **taille minimale** démesurée, **l'étiquetage nutritionnel** obligatoire de six éléments en face principale de l'étiquette, **les mentions d'origine** des ingrédients. L'ANIA souhaite que le Conseil et le Parlement européen qui vont maintenant se pencher sur cette proposition prennent la pleine mesure des conséquences de

certaines exigences disproportionnées et adapte le texte pour qu'il réponde aux objectifs visés. En théorie, ce texte pourrait être adopté d'ici fin 2009.

## Environnement

### Le point sur l'information environnementale

Le Grenelle de l'Environnement a eu pour ambition de placer le consommateur au cœur des mutations environnementales. Dans cette optique, a été retenue la proposition d'améliorer le dispositif d'information qui lui est destiné concernant les caractéristiques environnementales des produits. **L'ANIA souscrit à cet objectif de sorte que le consommateur-citoyen, décideur final, puisse choisir ses produits de façon libre, éclairée** et en tenant compte de tous les aspects qui lui semblent importants (prix, marque, impact environnemental, composition nutritionnelle...). Et elle s'engage sur des actions concrètes. D'une part, elle a souhaité définir des règles afin que la communication environnementale soit claire, pertinente, loyale et responsable. Elle s'est ainsi impliquée au niveau européen, avec la CIAA, dans la rédaction d'un guide de bonnes pratiques de communication environnementale. D'autre part, représentée par Jean-Pierre Renaud (Directeur Environnement de Danone), elle participe activement au Comité Opérationnel n°23 du Grenelle de l'Environnement. Dans ce cadre, l'ANIA demande que l'information environnementale soit fondée sur une méthodologie harmonisée, éprouvée et simple, tenant compte de tous les aspects écologiques pertinents sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Enfin cette information doit être mise à disposition du consommateur, de façon claire et non confusante, en utilisant les différents outils disponibles.

## Agriculture

### La compétitivité des IAA doit rester un objectif clé du processus de réforme de la PAC

Alors que les débats battent leur plein tant au niveau européen que français sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC), l'ANIA a fait connaître sa position sur le projet présenté par la Commission dans le cadre de sa communication sur le **Bilan de Santé de la PAC**.

La mission première de l'agriculture doit être de produire de manière durable les matières premières nécessaires à la consommation humaine et animale. Pour l'ANIA, ce projet comporte **des risques importants à terme pour la sécurité des approvisionnements agricoles** dans l'Union européenne, car il porte la marque **d'un désengagement toujours plus grand de la Commission en matière de régulation des marchés agricoles**. La volonté affichée du transfert des mécanismes communautaires de régulation des marchés (1<sup>er</sup> pilier) vers un dispositif de soutien dans le cadre du développement rural où le cofinancement est la règle (2<sup>nd</sup> pilier) en est la marque. Ce mouvement est de plus une **source potentielle de distorsion de concurrence entre les Etats membres** de l'Union européenne.

La flambée persistante du prix d'un très grand nombre de matières premières agricoles a rappelé à quel point l'équilibre mondial entre l'offre et la demande était précaire et avait été profondément ébranlé. **La Commission n'a pas pris la mesure de ces tensions persistantes**. En revanche, **l'ANIA soutient la suppression de la jachère et la simplification du régime des paiements uniques** vers une plus grande équité entre producteurs. Cette évolution doit notamment permettre aux producteurs de légumes d'industries d'être dotés en droits à paiement uniques (DPU) de façon équitable sur l'ensemble de l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, l'ANIA souligne que **des exemptions au découplage total des aides doivent toujours rester possibles** pour garantir l'approvisionnement de certains secteurs (féculé de pomme de terre, blé dur, ...) et pour permettre le maintien d'une activité agricole dans des régions subissant des handicaps forts (zone de montagne). L'ANIA, rappelle enfin qu'il est fondamental que **la PAC garantisse la cohérence de traitement entre les produits agricoles et les produits transformés**, de façon à préserver la compétitivité des IAA, son premier client.

## Formation

### Bilan positif pour les formations

L'ANIA a fait preuve d'une grande réactivité en proposant 7 journées de formation sur le nouveau dispositif applicable aux relations commerciales, juste deux semaines après sa promulgation.

En effet, la **loi Chatel du 3 janvier 2008**, a suscité très rapidement des questions de mise en application dans les négociations en cours. Près d'une centaine d'entreprises de l'alimentaire ont donc participé à ces journées de formation, dont 3 ont été proposées en région d'Alsace, Lorraine et Corse, grâce aux relais des ARIA. La grande satisfaction des nombreux participants conforte la volonté de l'ANIA d'être toujours force de proposition d'outils pragmatiques, facilitant l'activité des PME du secteur alimentaire. Ainsi, 3 nouvelles dates sont à retenir sur deux nouvelles thématiques :

- **18 Mars** : « *Crise et plan de continuité d'activité, les clés du succès* ».
- **22 avril et 3 juin** : « *Gestion et communication de crise* »

Les programmes de ces journées sont disponibles sur le site [www.ania.net](http://www.ania.net), rubrique formation.  
Contact pour toute inscription : Sylvie Rabereau ([srabereau@ania.net](mailto:srabereau@ania.net)).